ROUBAIX. — Le banquet de la **Cecilia Roubaisienne** aura lieu samedi prochain, 1er décembre, à huit heures et demie, au local de la société.

LILLE. — La **Musique Municipale** a donné dimanche, à la grand'messe, son audition de Ste-Cécile, sous l'habile et savante direction de M. Dries; elle a exécuté les morceaux suivants: 1. Ouverture (X.); 2. Mireille, fantaisie (Gounod); 3. Lugdunum (Allier). L'exécution a été remarquable et digne de l'excellente réputation dont jouit la Musique municipale. Au cours de la cérémonie, M. le Curé a fait avec éloquence le panégyrique de Ste-Cécile.

Le banquet a eu lieu lundi à quatre heures, dans la salle de l'Harmonie. Il comprenait cent convives, parmi lesquels MM. Courier, maire, Truffaux, adjoint et la majeure partie des conseillers municipaux.

BAILLY. — La **Fanfare Municipale** a tenu son banquet, dimanche après-midi, au siège, à l'estaminet de l'« Oiseau d'Or ». M. Delecroix, maire d'Hem, est arrivé à l'issue de la fête, en compagnie de quelques amis.

Le matin, la société avait donné une excellente audition musicale à l'église, en exécutant de la meilleure façon plusieurs beaux morceaux de son répertoire.

TOURCOING. — L'**Orphéon des Travailleurs** a fêté la Ste-Cécile dimanche dernier. Il a donné, à dix heures, en l'église de St-François, sous l'habile direction de son chef, M. Bernard Mignotte, une audition de la Messe de J.-M. d'Archambeau. Les soli ont été exécutés par MM. Paul Gosguière et Jules Lorthiois, qui, l'un de sa belle voix de ténor, l'autre mélodieuse et puissante basse, ont charmé la nombreuse assistance. L'ensemble de cette œuvre a été d'une exécution irréprochable. Après la cérémonie religieuse, les choristes se sont groupés autour de leur bannière, pour aller donner une aubade à leur président, M. Paul Desmettre, et à leur directeur.

A deux heures, un banquet a réuni les chanteurs en leur local, « Café du Damier », rue Nationale. Plusieurs discours ont été prononcés au dessert. Le président a rappelé l'approche de la fête du 25e anniversaire de la fondation, qui doit avoir lieu le dimanche et le lundi de Pâques. Il a fait appel aux bons sentiments et à l'assiduité des sociétaires pour donner à cette cérémonie toute la dignité qu'exige les succès antérieurs du groupe Après les vivats de circonstance, la soirée s'est terminée dans la plus franche gaieté.

— La **Chorale Notre-Dame**, si habilement dirigée par M. J.-B. Wibaut, maître de chapelle, a donné, dimanche matin, à dix heures, son audition de Ste-Cécile. La messe à quatre voix de Fr. Riga, a été supérieurement interprétée. Les nuances bien observées, la fraîcheur des voix et l'homogénéité des parties donnaient à cette belle œuvre, un éclat tout particulier. MM. Paul Deldyck, ténor, et Jean Wibaut, baryton, ont finement détaillé les différents soli de la partition.

Le banquet annuel, dont M. Joseph Legrand, trésorier de la Fabrique, avait occupé la présidence, a eu lieu lundi et réunissait, dans la vaste salle du « Damier », une quarantaine de convives.

GARANTIE CONTRE L'EFFRACTION ET L'INCENDIE
COFFRES-FORTS GRUSON 21, Rue Royale LILLE
5354

Communications

ROUBAIX. — **Chauffeurs et conducteurs de machines à vapeur.** — Le tirage de la tombola est remis au dimanche 9 décembre, parce que la société ne peut pas obtenir les roues de tirage pour le dimanche 2 décembre

— **Muse de Nadaud.** — Réunion générale mardi. Au Troubadour, place de la Liberté, 10, à huit heures du soir.

SALLE DE FÊTES offerte gratuitement aux sociétés chez M. Fidèle Verdonck, place Carnot, 8, Roubaix 13996

TOURCOING. — **Institut Sévigné, rue des Orphelins.** — Les séances de conversation et de lecture en langue anglaise reprendront le jeudi 29 courant, à deux heures. Se faire inscrire chez Mme la Directrice.

FOURRURES
LÉON, 40, rue de l'Epeule. — Fourrures de tous genres, en Martres de France, de Prusse, du Canada et Zibeline, Vison, Skungs, Astrakan, Hermine, Castor et Renard. Peau pour vêtements. Réparations, Transformations. Le plus grand choix et le meilleur marché de la région 14723

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
UN DRAME AU COUTEAU, RUE DROUOT A ROUBAIX

Emile Vinchon, 21 ans, journalier à Roubaix, rue des Sept-Ponts, est accusé d'avoir, le 5 octobre, porté des coups à son amie, Cécile Vaningevelde, 21 ans, employée chez M. Durieu, épeutisseur, rue de la Rondelle. Vinchon est en fuite; M. Prudhomme, commissaire de police, fournit au Tribunal les résultats de l'enquête. Les deux jeunes gens avaient longtemps vécu ensemble; puis un beau jour, à la suite de diverses querelles, Cécile Vaningevelde quitta Vinchon et retourna demeurer chez sa mère. Vinchon en avait conçu une violente colère et déjà à plusieurs reprises, la rencontrant dans la rue, il l'avait injuriée et frappée.

Le 5 octobre, elle s'était rendue rue Drouot, chez la sœur de son ami, pour y reprendre un parapluie. Vinchon l'y suivit et aussitôt une nouvelle scène se produisit; il la saisit par les cheveux, la renversa sur le plancher et la frappa à coups de pied; puis saisissant un couteau, il lui en porta au bras un coup violent; l'arme pénétra très avant dans les chairs et coupa une artère, ce qui amena une abondante hémorragie. La blessée est d'ailleurs encore actuellement en traitement à l'hôpital.

Vinchon a déjà été condamné trois fois, pour coups notamment. Il est Belge, et M. le Président s'étonne qu'il ne soit pas encore expulsé. « J'espère bien, M. le commissaire, dit-il, que vous signalerez la chose à la Préfecture et que vous réclamerez contre lui un arrêté d'expulsion. »

Vinchon est condamné par défaut à 6 mois de prison.

— x —

GROSSE FRAUDE PAR VOITURE. — Le 22 novembre, vers cinq heures trois quarts du matin, des douaniers de service à Wattrelos, chemin Castel, à trois cents mètres seulement de la Belgique, voyaient arriver un chariot traîné par un cheval et chargé de tonneaux. Ils l'inspectèrent soigneusement et ne tardèrent pas à constater que la voiture était chargée d'une grosse quantité de marchandises de fraude. Ils trouvèrent un chargement de 363 kil. de tabac belge, représentant une valeur de 4.912 fr. 60. Le conducteur fut arrêté; c'est un nommé Henri Varbaeghe, 36 ans, tisserand à Leers. Le Tribunal le condamne à 6 mois de prison avec sursis et à une amende de 9.825 fr.; il prononce en outre la confiscation de la voiture, du cheval et du chargement.

UN ACCIDENT DE CHASSE. — M. D..., de Tourcoing, faisait à Ascq, l'ouverture de la chasse le dimanche 2 septembre. Tout à coup au moment où il tirait sur une compagnie de perdreaux qui s'envolaient d'un champ de choux, la charge s'égara et un grain de plomb alla crever l'œil d'un autre chasseur, M. X..., cultivateur à Ascq, qui s'était avancé vers une autre partie de terre. M. X... a l'œil complètement perdu. Aujourd'hui, M. D... est poursuivi pour blessures par imprudence; il est défendu par Me Rajat. Le Tribunal le condamne à 50 fr. d'amende.

POUR UN JAMBON. — Vendredi soir, vers sept heures, Gustave Soyez, 26 ans, journalier à Roubaix, passait devant le magasin de M. Emile Loureys, marchand de beurre, rue de Blanchemaille et décrochait un jambon à l'étalage. On avertit M. Loureys qui appela au voleur! Les agents Dutestail et Mirot accoururent et rattrapèrent le voleur, encore nanti du jambon qu'il cachait sous son veston. Soyez ne se laissa pas arrêter facilement. Comme les agents lui demandaient d'indiquer la provenance du jambon et de deux saucissons trouvés sur lui, il leur porta, pour toute réponse, des coups de pied et de poing. Il est poursuivi pour vol et rébellion. Le vol, il le nie maintenant, après l'avoir avoué au commissaire; il prétend que le jambon lui a été donné par un camarade du nom de Dejode. Quant à la rébellion, « ils étaient trois agents sur moi, dit-il, on ne peut pas comme ça faire de la rouspétance! » (*sic*). Le tribunal le condamne à 40 jours de prison avec sursis.

MÉSAVENTURES D'UN BRUGEOIS. — Antoine Verhaegen, boulanger à Bruges, était venu à Lille le dimanche 18 novembre pour ses affaires. En attendant le train de 9 heures du matin, il fit force stations dans les cabarets voisins de la gare. Il se prit de querelle avec une cabaretière de la rue de Quenette à propos du prix des consommations; comme l'ami de celle-ci intervenait pour l'emmener au poste, il sortit son couteau et en porta à celui-ci cinq coups à la tête. Verhagen était dans un état de surexcitation tel qu'il fallut six agents pour le maîtriser. Il est condamné à deux mois de prison sans sursis et à 5 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Marie Richin, 35 ans, domestique chez M. Desquiens, confiseur à Roubaix, rue de l'Epeule, a volé 30 francs au préjudice d'une employée, Mme Pauline Dataverrier: 2 mois de prison avec sursis. — Le jeune Achille Nollet, de Roubaix, inculpé de vol et d'abus de confiance, est remis à ses parents. — Charles Ouvelier, coups à Jules Glorieux, tôlier, rue de Tourcoing, à Roubaix, 1 mois avec sursis. — Louis Dumortier, de Roubaix, détournement d'objets saisis, 6 jours de prison. — 25 fr. d'amende à Joseph Minnaert et à Victorine Verstraeten, pour entretien de concubine. — 25 fr. d'amende avec sursis pour adultère, à Zoé Delacroix, femme Desmet, et à Henri Vandernesgen; à Florence Desplechin et à Henri Flament; à Georgina Mayer, femme Chevalier, et à Robert Catteau; à Anne Heirstraete et à Edouard Detert. — Georges Pottier, 21 ans, a été rencontré à Leers, le 22 novembre, conduisant en Belgique 8 chiens frauduleux: 2 mois de prison et 500 francs d'amende. — Georges Plankeëve, 27 ans, journalier à Tourcoing, rue Parmentier, fraude de 1.800 grammes d'allumettes, au pavé de Willems, le 21 novembre, vers sept heures et demie du soir, 3 jours et 300 francs. — Alfred Feuvargue, 47 ans, peigneur à Roubaix, rue d'Oran, fraude de 100 grammes de tabac et de 700 grammes d'allumettes, le 20 novembre, vers onze heures du matin, à Halluin, croisade Desprez: 5 jours et 500 francs. — Alfred Desprez, 29 ans, peigneur à Roubaix, rue des Longues-Haies, a été rencontré tout près de sa demeure le 21 novembre, vers trois heures du soir, avec cinq livres de café frauds: 3 jours et 600 francs.

ARRAIRES DIVERSES. — Arthur Equinet, 62 ans, sans profession ni domicile, déjà titulaire de 46 condamnations, a été arrêté samedi à Roubaix pour mendicité et ivresse: huit jours de prison et 5 francs d'amende. — Alfred Picard, infraction à un arrêté d'expulsion, 3 mois.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du lundi 26 novembre

Présidence de M. VILLETTE, juge

A la Société chimique roubaisienne

Un important procès intenté par M. Paul Sée, ingénieur-architecte à Lille, à la Société chimique Roubaisienne, actuellement en liquidation, vient d'être plaidé et jugé par la deuxième Chambre du Tribunal civil de Lille. Me Camus plaidait pour M. Sée; Me Fauchille pour la Société chimique Roubaisienne. Deux points très différents étaient soumis à l'appréciation des magistrats.

M. Sée a fait, pour le compte de la société, des travaux, plans et constructions d'une grande importance, attestée, dit-il, par la remise de 312 plans, et sur lesquels il lui reste dû, prétend-il, à l'heure actuelle, une somme de 24.072 fr. 55. Il est répondu par la Société chimique Roubaisienne que le compte n'est point encore arrêté; en effet, elle prétend que M. Sée a encouru une assez forte responsabilité à la suite d'un accident survenu à la chambre de plomb; d'après ses calculs, la société, au lieu d'être débitrice, serait créancière de 6.662 francs 15 cent. Pour départager de deux avis, le Tribunal décide de recourir sur ce point à une expertise, dont il charge MM. Dubuisson, Dantzer et Collette, ingénieurs-architectes.

L'autre point en litige est beaucoup plus important. On sait que, à la suite d'une concurrence très vive qui lui fut faite par le syndicat des produits chimiques, à la tête duquel se trouvait la maison Kulhmann, la Société chimique Roubaisienne dut cesser la lutte, se dissoudre et que ses droits furent cédés à la maison Kulhmann elle-même, à des conditions connues. M. Sée réclame une commission sur ladite cession, prétendant avoir été l'intermédiaire et le négociateur de la cession.

Me Camus, qui soutient les demandes de M. Paul Sée, expose que les rapports entre la Société chimique Roubaisienne et le Syndicat des produits chimiques étaient tels que tout était rompu par suite de l'aigreur des déclarations échangées. Les liquidateurs de la Société le chargèrent de reprendre les pourparlers, en lui indiquant les bases d'un accord possible: reprises au pair de toutes les créances, des marchandises, et approximativement de tous marchés, obligations, etc.; substitution de l'acheteur au vendeur pour tous engagements, et remboursements minimums de 75 % aux actionnaires. A la suite de ces pourparlers et de réunions qui eurent lieu chez M. Stahl, représentant du syndicat et avec le concours de M. Sée, soit chez M. Sée lui-même, on aboutit à un résultat définitif: reprise de la Société chimique Roubaisienne par l'usine Kuhlmann pour une somme de 3.940.000 francs à forfait, plus les marchandises en cours. Ce résultat, dit Me Camus, était inespéré pour la Société chimique dont la situation eût été désastreuse si l'on eût continué la liquidation par la vente aux enchères de l'usine, il est dû à la persévérance et à la dextérité de M. Sée qui a dû surmonter d'énormes obstacles pour y aboutir. Aujourd'hui, la Société chimique roubaisienne lui refuse toute rémunération pour les services rendus; or, toute peine mérite salaire et M. Sée a droit à des honoraires pour ses travaux. M. Sée réclame 1 % sur le prix de la cession, soit 36.400 fr., plus 2.000 fr. pour la part afférente aux marchandises qu'on peut évaluer à 200.000 francs. La somme réclamée par M. Sée comme commission de cession s'élève donc à 40.400 fr.

Me Fauchille, au nom de la Société chimique Roubaisienne, répondait que rien n'était dû de ce chef. Il est inexact que jamais M. Sée ait été chargé par les liquidateurs d'aucune négociation; il y est intervenu lui-même à une époque déjà avancée, mais cela à titre purement gracieux, en raison d'intérêts qu'il avait dans l'affaire. Son intervention ne saurait d'ailleurs être considérée comme ayant été décisive, elle est restée sans influence appréciable sur le résultat.

Le Tribunal a donné gain de cause à la Société chimique Roubaisienne. Il déclare que, d'après les documents de la cause, M. Sée n'a servi d'intermédiaire qu'à une époque où déjà l'on semblait être d'accord; que son intervention a été provoquée par M. Stahl, directeur des établissements Kuhlmann. Il déboute M. Sée de sa demande et le condamne aux dépens.

NORD

LA MORT DE M. J.-B. TRYSTRAM
ANCIEN SENATEUR

Nous avons annoncé, hier, la mort à Dunkerque de M. J.-B. Trystram, ancien sénateur.

J.-B. Trystram était né le 9 janvier 1821, à Ghyvelde, petite commune située à 12 kilomètres de Dunkerque. Son père était un simple douanier. Il eut donc des débuts fort modestes.

C'est à force de travail, d'énergie et d'intelligence, qu'il parvint aux plus hautes situations. Il les conquit grade par grade, au prix d'efforts incessants.

C'est à lui que le port de Dunkerque doit son développement actuel. Son rêve est sur le point de se réaliser; dans un avenir très prochain, Dunkerque sera débarrassée de cette ceinture de fortifications qui l'étouffe, et ses bassins doublés iront jusqu'au bout de Saint-Pol-sur-Mer.

M. Trystram fut, à la chute de l'Empire, nommé sous-préfet de Dunkerque. Il résigna ses fonctions dès que la guerre eut pris fin, et ses concitoyens l'envoyèrent alors siéger au Conseil général et le choisirent pour président de leur Chambre de commerce.

Il était vice-président du Conseil général quand il fut élu, le 20 février 1876, député de la deuxième circonscription de Dunkerque contre M. Dupuy de Lôme, bonapartiste. Il siégea dans les rangs de la majorité républicaine et fut des 363.

M. Trystram succomba aux élections du 14 octobre 1877, mais l'élection de son concurrent, M. Darras, ayant été invalidée, M. Trystram reconquit son siège le 7 juillet 1878. Son mandat lui fut renouvelé en 1881.

M. Trystram soutint les cabinets Gambetta et Jules Ferry. Battu avec toute la liste opportuniste du Nord aux élections générales du 4 octobre 1885, M. Trystram rentra à la Chambre à l'élection partielle du 21 novembre 1886.

M. Trystram échoua aux élections de 1889, dans la première circonscription de Dunkerque, contre M. Lalou, boulangiste. Mais, le 15 janvier 1892, le département du Nord ayant été désigné par le sort pour donner un successeur à un sénateur inamovible décédé, M. Trystram fut choisi comme candidat du parti républicain et élu par 1.233 voix contre 1.078 à M. Outters, conservateur.

Au Sénat, où il fit partie du groupe de l'Union républicaine, M. Trystram fut membre de plusieurs commissions importantes (Colonies, création des Compagnies de colonisation, etc.).

UN ABORDAGE PRÈS DE DUNKERQUE. — Le steamer anglais « Narcissus », allant de Blyth à Dunkerque avec un plein chargement de charbon, est entré en collision avec un bateau de pêche de même nationalité, à quatre milles au nord du feu flottant, le « Dyck ». L'abordeur put recueillir l'équipage du bateau pécheur au moment où celui-ci coulait.

RECLAME du Mercredi 28 Novembre aux GALERIES LILLOISES: PEIGNOIRS veloutine belle qualité, dispositions nouvelles. Valeur 7.00 vendus 4.79. 14883d

GUÉRIR

Les personnes atteintes de HERNIES peuvent guérir! Cette GUÉRISON peut être obtenue en DIX JOURS, SANS COURIR LE MOINDRE DANGER; cette guérison est obtenue POUR LA VIE et est GARANTIE. La hernie ne peut guérir qu'en supprimant la cause de la hernie. Supprimer la cause du mal c'est demander à UN CHIRURGIEN SPÉCIALISTE de fermer le trou par lequel l'intestin sort du ventre. Les personnes craignant le chloroforme sont opérées sans douleur à la stovaïne locale.

Consultation gratuites tous les mercredis de 2 heures à 4 heures à l'Institut du Dr Houzé, spécialiste, rue des Meules (près la gare), Tournai Belgique.

TIRAGES FINANCIERS

du lundi, 26 novembre 1906

VILLE DE PARIS 1904. — Le numéro 360.943 gagne 100.000 fr. — Les numéros 62.064, 94.800 et 248.061 gagnent chacun 10.000 fr. — Dix numéros gagnent chacun 1.000 fr.

BELGIQUE

L'élection de Courtrai

LE RAPPORT DE LA COMMISSION

Le rapport de la Commission chargée de vérifier les opérations de l'élection de Courtrai vient d'être distribué aux membres de la Chambre des représentants.

Après avoir donné le texte des deux réclamations qui lui ont été adressées, le rapport constate tout d'abord, d'une manière générale, le caractère extrêmement sérieux de ces réclamations. Puis après avoir examiné les chiffres dits « erronés » par les réclamants et figurant à certains procès-verbaux de bureaux de dépouillement, les bulletins annulés et les suffrages indûment émis, le rapporteur conclut comme suit:

« Arrivée à ce point de son travail, la Commission fut saisie par un de ses membres de la proposition de conclure si, tous comptes faits, il résultait des décisions déjà prises par elle que le candidat De Bunne de la liste I l'emportait encore sur le candidat Busschaert de la liste II, même en attribuant provisoirement et par hypothèse à la liste catholique les 72 voix oubliées dans le canton de Moorseele et en admettant de même façon seulement, en ce qui concerne les voix émises en trop ou contrairement aux interdictions de la loi, qu'il faille rectifier les résultats par une défalcation intégrale (et non proportionnelle) de ces voix de chacune des deux listes en attribuant aussi à la liste II le bénéfice des réclamations dont l'examen avait été réservé.

Un membre fit alors comme suit le compte des voix revenant, d'après lui, dans cette hypothèse, à chacune des deux listes, en tenant compte de ce fait que 7 voix de préférence émises pour suppléants seulement de la liste I et que 1 voix de préférence émise pour un suppléant seulement de la liste II ont été omises au tableau de recensement des suffrages, d'après les vérifications de la Commission, faites sans que les réclamants eux-mêmes l'aient saisie de cette question:

Liste I: 21,098 + 7 = 21,095 — 1 = 21,094; 21,094 — 19 = 21,075 = 10,537.50.

Liste II: 42,081 + 1 + 5 + 1 + 72 + 4 = 42,164; 42.164 — 19 = 42,145 = 10,536.25.

Le chiffre de voix dont pourrait se prévaloir le candidat De Bunne de la liste I serait donc de 21,075: 2, soit 10 537.50.

Le chiffre de voix dont pourrait se prévaloir le candidat Busschaert de la liste II serait donc de 42,145: 4, soit 10,536.25.

Soit une différence de 1 et quart voix (1.25).

Cela étant, fut posée la question de savoir si la Commission proposerait à la Chambre, sans autre vérification et sans examiner des paquets de bulletins de vote, la validation des pouvoirs de M. De Bunne.

L'un des membres de la Commission signala à ce moment que, selon lui, l'écart existant entre le chiffre de voix que l'on attribuait hypothétiquement à M. De Bunne et celui des voix que l'on attribuait dans les mêmes conditions à M. Busschaert était singulièrement mince. Il rappela que le dernier précédent parlementaire de l'espèce était celui de la vérification de sélections de Dinant-Philippeville et que la Commission d'alors, dont le rapporteur était M. Lemonnier, avait procédé à un recensement général de tous les bulletins, alors que l'écart existant entre le nombre des voix attribuées au candidat catholique proclamé, M. d'Huart, et celui des voix attribuées à son compétiteur libéral était primitivement de 62, chiffre ultérieurement ramené par la Commission elle-même à 45. Il soutint qu'un recensement de bulletins était indispensable, qu'il portât soit sur l'ensemble des bulletins, soit sur les bulletins provenant des bureaux dont les opérations sont l'objet des critiques des réclamants, soit tout au moins sur les bulletins que les réclamants déclarent avoir été annulés à tort: car, selon lui, candidats et électeurs restent en droit de se plaindre d'annulations abusives même lorsque les membres ou les témoins des bureaux de dépouillement ne se sont pas plaints de ces annulations et n'ont pas en conséquence fait acter de protestations au procès-verbal. Il ajouta que ce recensement nouveau lui semblait d'autant plus indispensable que la Commission constatait — ainsi que les réclamants l'avaient fait — des discordances entre les chiffres consignés à certains procès-verbaux et ceux consignés à certains autres, alors que selon lui ces chiffres auraient dû concorder absolument et que même caractère et même force probante doivent être attribués, sans raison de préférer l'un à l'autre, à ces procès-verbaux discordants.

» Il fut répondu que le résultat actuel n'était obtenu qu'en tenant pour établies des réclamations importantes dont certaines ne pourraient peut-être affronter un examen définitif. D'autre part, qu'il paraît impossible de refaires des opérations de dépouillement et de vérifier l'annulation des bulletins que le témoin d'aucune liste n'a jugé devoir contester; que ce précédent mettrait en question toute élection même la moins contestable et la laisserait à la merci d'une réclamation du parti évincé. Une telle décision serait de la dernière gravité: la proclamation des candidats pouvant ainsi toujours être dévolue, en fait, à la majorité de la Chambre.

Par 6 voix contre 1 abstention, la Commission adopta la proposition de demander à la Chambre de valider les pouvoirs de M. De Bunne.

Le membre qui s'est abstenu motiva son abstention en disant qu'il ne regardait pas l'hypothèse dans laquelle s'était placée la majorité de la commission pour arriver à attribuer 1 et quart voix de majorité à M. De Bunne sur M. Busschaert comme étant certainement la plus favorable à la liste de celui-ci (II), étant donné que la majorité de la commission avait, à tort et sans vérification suffisante selon lui, écarté certaines réclamations importantes à ses yeux.

— x —

De nouvelles réclamations viennent de parvenir au bureau de la Chambre. Elles seront jointes au dossier et feront partie avec le rapport de M. Hoyois de la discussion publique. Que sera cette discussion? Il est difficile de le dire. Mais tout fait prévoir que de la part de l'extrême-gauche socialiste et de la gauche elle-même elle sera très vive. On rappelle à propos de la jurisprudence curieuse adoptée par la majorité de la Commission que les libéraux et socialistes ne l'ont pas appliquée récemment. Spécialement au Conseil provincial du Hainaut quand, il y a deux ans, ont été vérifiées les élections provinciales du canton de Thièvres. Le Conseil provincial a bel et bien invalidé un candidat catholique proclamé, pour des prétendus cas d'annulation de bulletins trouvés par les vérificateurs de l'élection, alors que les procès-verbaux des bureaux de dépouillement ne comportaient aucune protestation de témoins et que dès lors, en vertu de la jurisprudence appliquée aujourd'hui contre le sentiment. Le cas H. aussi fait sensation. Il s'agit de cet électeur en aveu d'avoir voté avec deux bulletins quand il n'avait qu'une voix, fait que la majorité de la Commission n'a voulu ni admettre ni contrôler.

Une erreur d'une voix se trouve aussi dans le calcul final qui a déterminé le vote... provisoire ayant mis fin aux opérations de cette Commission.

On n'est pas au bout des surprises! Attendons.

LEOPOLD II ET SES FILLES

Des journaux ont annoncé, ces jours derniers, que la princesse Louise de Belgique, fille de Léopold II et épouse divorcée du prince de Saxe-Cobourg, qui habite actuellement à Paris, serait dans une situation gênée et à la veille d'être saisie.

Le *Soir* avait rapporté, d'après un autre journal, que le roi des Belges avait proposé à la princesse de lui louer une villa dans tel endroit qu'il lui plairait et de payer ses frais de maison, à la condition que sa fille renonce à son entourage actuel. Ces conditions auraient été refusées par la princesse Louise.

Or, « tous ces bruits sont sans aucun fondement », déclare-t-on dans certains milieux officiels de Bruxelles, d'après une feuille parisienne qui fit naguère une violente campagne, mais devenue confidente du haut personnel de la Cour... Cette feuille ajoute: « On connaît parfaitement à la cour de Belgique, la situation précaire de la princesse Louise, mais il est inexact que les propositions rapportées par la presse lui aient été faites. »

ON CHERCHE dans un rayon de 5 à 20 kilomètres de Roubaix-Tourcoing une MAISON DE CAMPAGNE confortable avec beau jardin. Il faut cinq ou six chambres à coucher. Ecrire au bureau du « Journal de Roubaix » aux initiales A. A. 58. 14242

AVELCHEM

Une vieille femme carbonisée

Dimanche soir, M. Th. Deweer, en rentrant chez lui, vers neuf heures et demie, trouva la porte de sa maison fermée. Il crut que sa mère était à sa recherche dans les cabarets voisins et retourna sur ses pas pour aller au devant d'elle. Ne l'ayant pas trouvée, il revint et se rendit aussitôt à la chambre de sa mère pour voir si elle était couchée. L'appartement était rempli d'une épaisse fumée.

M. Deweer s'empressa d'appeler les voisins. Quand ceux-ci, à l'aide de seaux d'eau, eurent éteint le feu, un spectacle horrible s'offrit à leurs yeux. Sur le sol, gisait la pauvre femme, les jambes entièrement carbonisées.

La police fut avertie et vint recueillir dans un linge le corps affreusement gonflé et méconnaissable.

On suppose que la victime qui avait l'habitude de se coucher en s'éclairant d'une lampe, aura mis le feu à ses vêtements et comme elle était infirme elle n'a pas su l'éteindre.

Son fils a été tellement émotionné par cette mort tragique, qu'il a erré toute la nuit dans les champs.

TEMPLEUVE

L'ACCIDENT AU TRAIN VICINAL SUR LA ROUTE DE BLANDAIN

L'état de M. Eustache Devoglaer, qui a été tamponné par le train vicinal, dimanche matin, dans les circonstances que nous avons relatées, est assez satisfaisant; nous avons dit qu'il avait une côte brisée et le pouce gauche écrasé. Il continue à recevoir les soins de M. le docteur Mariage, à l'hospice où il a été transporté après l'accident.

Société Hypothécaire Belge et Caisse d'Epargne
Société Anonyme au capital de 5.000.000 Francs. — Siège social: Avenue des Arts, 71, ANVERS.
Conseil d'Administration: MM. Frédégand Cogels, président; Edouard Thys, vice-président; Alph. Ullens de Schooten, Léon Van den Bosch, Henry Engels. — Collège des Commissaires: MM. le comte Adrien de Borchgrave d'Altena, Léon Collinet-Plissart, Auguste Delbecke, Jean de la Faille de Léverghem, Edouard Joly, le comte Oscar Le Grelle, le baron Frédéric de Roest d'Alkemade.
Prêts hypothécaires. Avances sur titres. Livrets d'épargne: 3.25 p. c. Dépôts à terme fixe: à 3.60 p. c. Obligations foncières rapportant annuellement 3.60 p. c. 13055-1

SAINT ÉLOI, SAINT NICOLAS. — A cette occasion, mise en vente, chez Dupureur frères, rue du Moulin, 4, Roubaix, des dernières nouveautés en maroquinerie et objets de fantaisie. 14538

LA VIE SPORTIVE

Cyclisme

Paris, 26 novembre. — (Par dépêche.) — Non satisfait de sa course de dimanche, et sur les conseils de son médecin, Bruni a décidé de se mettre encore au repos le plus complet. Il paraît que cette fois ce sera la bonne et qu'à l'ouverture de la saison de plein air, le petit champion sera redevenu lui-même.

NAT BUTLER COURRA DIMANCHE

Paris, 26 novembre. — (Par dépêche.) — On annonce la participation de Nat Butler dans l'épreuve de demi-fond qui se courra dimanche au Vélodrome d'Hiver. Peut-être aura-t-il Tommy Hall comme adversaire.

LE NORD-TOURISTE AU SALON DE PARIS PAR TRAIN SPÉCIAL. — L'horaire du train. — Les réductions spéciales. — La Compagnie du Chemin de fer du Nord vient de faire connaître l'horaire du train spécial à marche rapide et à prix très réduit que le Nord-Touriste organise pour le dimanche 16 décembre, afin de permettre de se rendre à Paris dans des conditions extraordinaires de bon marché pour visiter l'Exposition Internationale de l'Automobile et du Cycle, au Grand Palais. A l'aller: Départ de Tourcoing, à 5 heures du matin; Roubaix, 5 h. 04 m.; Croix-Wasquehal, 5 h. 09; Lille, 5 h. 19; Douai, 6 h. 00; Arras, 6 h. 30; arrivée à Paris à 9 h. 45. — Au retour: départ de Paris à 9 h. 05 du soir; Arras, 12 h. 24; Douai, 12 h. 53; Lille, 1 h. 30 du matin; Croix-Wasquehal, 1 h. 43; Roubaix, 1 h. 48; Tourcoing, 1 h. 53.

Rappelons que les inscriptions pour ce voyage seront closes prochainement, au siège social du Nord-Touriste, 4, rue de la Gare, à Roubaix, moyennant le versement de 11 francs pour prix total des chemins de fer, voitures, pour aller au Grand-Palais, entrée au Salon, dîner et entrée à la Grande-Roue (15 francs pour les voyageurs de 2e classe. Les excursionnistes profiteront aussi de réductions de 50 % sur les prix d'entrée au Vélodrome d'Hiver, à la Tour Eiffel, au Musée Grévin, etc.

— Indépendamment du train spécial du 16 décembre, les membres du Nord-Touriste peuvent obtenir des bons de réduction individuels de 50 % valables du 5 au 30 décembre, pour se rendre à Paris, en se faisant inscrire avant le 28 novembre.

Automobilisme

LE SALON

Paris, 26 novembre. — (Par dépêche.) — Le Salon de l'Automobile commence à prendre l'allure fiévreuse des grands jours. De toutes parts, des nuées d'ouvriers ont envahi le Grand-Palais et les annexes des Invalides et tout présage que la manifestation qui s'ouvrira le 7 décembre prochain sera plus brillante encore que les expositions précédentes.

Hippisme

COURSES A ENGHIEN

du lundi, 26 novembre 1906

Enghien, 26 novembre. — (Par dépêche.) — Le temps couvert n'a aucunement nui à la réussite de la réunion de clôture d'Enghien. L'assistance était considérable et les nombreux partants ont donné tout l'intérêt possible au programme. Le terrain lourd a été la cause des chutes qui se sont produites, sans gravité d'ailleurs. Voici les résultats:

Prix de Gavarnie (steeple-chase, à réclamer, 3.000 fr., 3.400 m.): 1er, Questeur (R. Sauval), à M. Gaston-Dreyfus, pesage 65.00, placé 16.50, pelouse 33.50, placé 13.50; 2e, Donapalé (A. Carter), à M. James Hennessy, pes. 18.00, pel. 12.50; 3e, Infante (H. Mitchell), à M. L. Robert, pes. 80.50, pel. 49.00; 4e, Orchidée III. — Non placés: Frisky Maud, Rastignac, Volinrir, Quercus, Portia, La Fizetterie, Limermont, La Goulette, Etalière.

Prix du Nethou (course de haies, 3.000 fr., 2.800 m.): 1er, Le Falgas (G. Sauval), à M. le comte A. de Rocquigny, pesage 30.50, placé 14.00, pelouse 22.60, placé 7.00; 2e, Nansouck (R. Sauval), à M. le prince A. d'Arenberg, pes. 12.50, pel. 6.50; 3e, Greuze (Bloxidge), à M. Ed. de Lesseps, pes. 22.50, pel. 10.50; 4e, La Belle Saint-Cloud. — Non placés: Clavecin, Abydos, Nivolet, Jubert, Miass, Six Mai, Narciso, La Galoriere, Topola, Azolette, Mimi Coco, Polloreïte.

Prix des Pyrénées (steeple-chase, mixte, 4.000 francs, 4.200 m.): 1er, Le Hallier (H. Holt), à M. E. Thiébaux, pesage 16.50, placé 13.00, pelouse 9.00, placé 6.50; 2e, Cymbalier (H. Mitchee), à M. L. Robert, pes. 18.00, pel. 10.50; 3e, Arbéost (Piggott), à M. W. Hensby, pes. 25.00, pel. 15.50; 4e, Peau d'Ane. — Non placés: Marronnier, Satin II, Pearl Necklace, Fusain II, Liliac.

Prix du Vigneraie (course de haies, 4.000 fr., 3.200 m.): 1er, Orangerie (L. Turner), à M. C. Vagliano, pesage 26.50, placé 13.00, pelouse 12.50, placé 6.00; 2e, Plan (A. Carter), à M. A. Fauquet-Lemaître, pes. 12.50, pel. 6.00; 3e, Granule (P. Pantall), à M. P. Siméon, pes. 22.00, pel. 10.00; 4e, Janissaire II. — Non placés: Upsal, Carlotta, Idylle, Rio Mayor, Kâa, Lais, Vantard.

Prix Nester (steeple-chase, handicap, 10.000 fr., 3.000 mètres): Ecurie B. de Puchesse, gagnant pesage 173.00, gagnant pelouse 5.00; 1er, Péterhof II (G. Sauval), à M. A. Bag. de Puchesse, pesage 28.50, pelouse 14.50; 2e, Lapis Lazuli (Burgoyne), à M. Percy Woodland, pes. 18.00, pel. 9.50; 3e, Moët II (Partrement), à M. Auguste Merle, pes. 13.50, pel. 7.00; 4e, Creusotin. — Non placés: Le Redoutable, Portman, Favorite, Etendard III, Vocalist, Bidou, Auscitain, Concorde, Morvandiou, Conchita.

Prix de la Rattière (course de haies, handicap, 4.000 francs, 3.200 m.): 1er, Petit Frère (Doux), à M. J. Tible, pesage 97.00, placé 31.00, pelouse 45.00, placé 15.50; 2e, Esquivan (A. Carter), à M. Eugène Fischhof, pes. 17.50, pel. 8.00; 3e, Capoulié (A.-E. Bates), à M. S. Dufour, pes. 27.00, pel. 16.50; 4e, Spite. — Non placés: Caleb, Kan, Le Météore, Beauquemare, Intendant, Monsieur Charvet, Coup Double, Spear.

Football-Association

NOUVELLES RÉGIONALES DU FOOTBALL. — Au lieu de faire disputer le Challenge Billy en un match Paris-Nord, par deux équipes formées pour la circonstance il est question maintenant de faire rencontrer les deux meilleures équipes parisiennes avec les deux plus fortes équipes du Nord, ce qui nous paraît plus logique et infiment plus intéressant.

— On nous apprend que « l'affaire » du Canadian Challenge viendra en appel à la prochaine réunion du Comité du Nord qui aura à trancher souverainement cette question... Il fallait s'y attendre!

— Nous avons dit que le Comité du Nord aurait à se prononcer sur le cas d'un arbitre officiel qui s'est particulièrement distingué, dans le public, lors du match R. C. R.-U. S. T.; on nous affirme qu'il sera